



Politique documentaire

Bibliothèque Universitaire | CY Cergy Paris Université | 1^{er} janvier 2023

Préambule

Ce document a pour objectif d'énoncer les principes de politique documentaire de CY Cergy Paris université. La bibliothèque universitaire est responsable de sa mise en œuvre.

L'objectif de ce document est de :

- Décliner les grandes orientations de l'université à la politique documentaire mise en œuvre par la bibliothèque,
- Définir les grands principes concernant la gestion des collections,
- Constituer un outil de référence

Le document aborde donc 3 grands thèmes :

- Les missions et les publics de la bibliothèque universitaire,
- Les axes de développement des collections,
- Les modalités d'accès aux collections.

I. LES MISSIONS, LES PUBLICS

1. Les missions prévues par les textes réglementaires :

Les missions de la bibliothèque universitaire sont définies par l'article D714-29 du décret n°2013-756 du 19 août 2013.

« Les bibliothèques contribuent aux activités de formation et de recherche des établissements.

Elles assurent notamment les missions suivantes :

- 1° Mettre en œuvre la politique documentaire de l'université, ou des établissements contractants, coordonner les moyens correspondants et évaluer les services offerts aux usagers ;
- 2° Accueillir les usagers et les personnels exerçant leurs activités dans l'université, ou dans les établissements contractants, ainsi que tout autre public dans des conditions précisées par le conseil d'administration de l'université ou la convention pour un service inter établissement, et organiser les espaces de travail et de consultation ;
- 3° Acquérir, signaler, gérer et communiquer les documents et ressources d'informations sur tout support ;
- 4° Développer les ressources documentaires numériques, contribuer à leur production et favoriser leur usage ; participer au développement de l'information scientifique et technique notamment par la production, le signalement et la diffusion de documents numériques ;
- 5° Participer, à l'intention des utilisateurs, à la recherche sur ces différentes ressources ainsi qu'aux activités d'animation culturelle, scientifique et technique de l'université, ou des établissements contractants ;
- 6° Favoriser par l'action documentaire et l'adaptation des services toute initiative dans le domaine de la formation initiale et continue et de la recherche ;
- 7° Coopérer avec les bibliothèques qui concourent aux mêmes objectifs, quels que soient leurs statuts, notamment par la participation à des catalogues collectifs ;
- 8° Former les utilisateurs à un emploi aussi large que possible des techniques nouvelles d'accès à l'information scientifique et technique. »

2. Les publics :

La bibliothèque universitaire de CY Cergy Paris Université dessert en priorité le public des étudiants, chercheurs et enseignants-chercheurs de l'université (documentation sur support et documentation électronique).

La consultation des documents sur place est gratuite pour tous les publics de l'enseignement supérieur (étudiants ou enseignants, y compris du secondaire), l'emprunt nécessitant le paiement annuel d'une cotisation pour les extérieurs.

Dans le cadre de programmes mis en œuvre par l'université tels que l'opération Lily soutenue par l'État dans le cadre de l'action « Territoires d'Innovation Pédagogique »

qui vise à mieux articuler le passage de l'enseignement secondaire vers l'enseignement supérieur, la bibliothèque pourra ponctuellement élargir son public.

CY Cergy Paris Université, en cohérence avec les axes de l'université, est une bibliothèque ancrée dans son territoire. Cela s'est traduit par la création avec la bibliothèque départementale du Val d'Oise du Réseau Documentaire du Val d'Oise (Révodoc) qui a une mission : favoriser la circulation des documents entre établissements du Val d'Oise. Tous les étudiants de CY Cergy Paris Université peuvent donc se faire apporter gratuitement à la bibliothèque les ressources des bibliothèques territoriales associées et inversement. Sont associées à ce dispositif toutes les bibliothèques territoriales du Val d'Oise, CY Cergy Paris Université, l'Ecole Nationale Supérieure de l'Electronique et de Ses Applications (ENSEA) et l'ESSEC Business School.

En 2022, la bibliothèque universitaire a passé une convention avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche qui lui confie la gestion du fonds du Centre national de ressources sur le livre et la littérature pour la jeunesse situé à l'INSPE de Gennevilliers. Ce fonds est alimenté par des dons d'éditeurs et a pour objet la constitution des listes de référence. Le rôle de la bibliothèque est d'ouvrir la consultation de ce fonds aux étudiants du site de Gennevilliers en travaillant à son accessibilité et à sa valorisation dans le cadre d'actions menées avec les enseignants.

II. DEVELOPPEMENT DES COLLECTIONS

1. Les principes :

La politique documentaire de la bibliothèque universitaire repose sur la liaison étroite et dynamique entre la politique d'acquisition, une politique affirmée de formation des étudiants à l'utilisation de tous les outils documentaires et une politique d'accueil des publics étendue et fortement ancrée sur le territoire.

Les bibliothèques de l'université n'ont pas vocation à l'exhaustivité, mais elles ont pour objectif de proposer à leurs usagers des collections actualisées dans leur domaine d'étude.

Du fait de la nature du réseau, la bibliothèque universitaire a une visée pluridisciplinaire. Les domaines desservis sont :

En Lettres et Sciences Humaines : géographie, histoire, littérature française et francophone, littératures étrangères, art, langues, médias, journalisme, orientation professionnelle, sociologie, philosophie, psychologie, religion, sciences politiques.

En Sciences : culture scientifique, informatique, mathématiques, astronomie, physique, chimie, sciences de la vie et de la terre, sciences de l'ingénieur.

En Economie : tous les domaines de l'économie.

En Droit : tous les domaines du droit.

En Sciences de l'éducation : littérature et ouvrages documentaires de jeunesse en français et en anglais, didactique et méthodes d'enseignement des matières enseignées en maternelle et en élémentaire, didactique de la littérature de jeunesse, ouvrages professionnels de préparation au concours de professeur des écoles et d'aide à la rédaction du mémoire, didactique de l'enseignement et ouvrages professionnels sur la tenue de classe ou les publics à besoins spécifiques.

La bibliothèque universitaire de CY Cergy Paris Université n'ayant pas de vocation patrimoniale, il n'y a pas d'acquisitions dans ce domaine.

2. Organisation :

L'organisation du service de politique documentaire est transverse. Plusieurs pôles documentaires thématiques ont été créés en 2021. Ils permettent d'avoir une vision transverse des questions documentaires et de penser l'offre de service à l'échelle du réseau (complémentarités...).

- Pôle Droit : Saint-Germain-en-Laye, Cerclades, Chênes
- Pôles Sciences de l'éducation : Antony, Hirsch, Gennevilliers, Saint-Germain-en-Laye

- Pôle Economie-Gestion : Antony, Argenteuil, Cerclades, Chênes, Saint-Germain-en-Laye, Saint-Martin, Sarcelles
- Pôle Sciences et Techniques : Argenteuil, Cerclades, Neuville, Saint-Martin, Sarcelles
- Pôle Lettres et Sciences Humaines : Cerclades, Chênes, Gennevilliers, Neuville, Sarcelles, Saint-Germain-en-Laye, Saint-Martin

Chaque pôle documentaire comprend des responsables de domaines thématiques et des responsables de collection. La sélection des documents est réalisée par discipline sur les sites. Les responsables de collection veillent au choix des ouvrages, à la pertinence des collections et à la mise à disposition du public. Ils sont en relation avec les enseignants. Le rôle du responsable de la politique documentaire, des responsables de pôles, de domaines et des responsables de collection est détaillé en Annexe 1.

La documentation électronique, acquise par abonnements, est sous la responsabilité d'un personnel de catégorie A. Ce personnel garantit la nécessaire continuité du service des abonnements aux bases de données en étroite collaboration avec les chercheurs et enseignants-chercheurs ainsi que le suivi des négociations Couperin.

3. Les supports :

La bibliothèque universitaire de CY Cergy Paris Université acquiert des ouvrages et périodiques imprimés, des ouvrages et périodiques électroniques, des DVDs et du matériel éducatif notamment dans les bibliothèques de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation.

Elle met également à la disposition de ses usagers une documentation électronique variée : elle donne accès à des bases de données, livres et périodiques électroniques par achat pérenne ou abonnement.

Du fait de moyens budgétaires limités, il a été décidé de désabonner la version papier des titres de périodiques disponibles en version électronique. Les périodiques électroniques étant majoritairement de niveau recherche et destinés aux enseignants-chercheurs, cela correspond à l'usage de ce public qui ne se déplace majoritairement pas en bibliothèque.

4. Les modes d'entrée dans les collections :

a. Les acquisitions

Les acquisitions d'ouvrages et de périodiques imprimés ou électroniques ainsi que de bases de données se font dans le cadre de la procédure des marchés publics.

L'essentiel des acquisitions ou des abonnements à des ressources électroniques est réalisé dans le cadre du Consortium Couperin dont CY Cergy Paris Université est membre. Ce consortium, constitué de professionnels de l'information scientifique et technique, a pour objectif de négocier les tarifs des ressources électroniques à l'échelle nationale.

Niveaux d'acquisition :

Les acquisitions se font à la fois pour le niveau enseignement et pour le niveau recherche.

Les langues d'acquisition :

Les langues d'acquisition sont principalement le français pour le niveau enseignement et l'anglais pour le niveau recherche. Les bibliothèques du réseau de CY Cergy Paris Université achètent également des livres en version originale dans le cadre des fonds de langues ou de littératures quand ces fonds sont adossés à un enseignement (espagnol...).

Politique d'exemplaire :

La politique d'exemplaire est conçue en lien avec la demande des usagers. Le nombre d'exemplaires doit permettre de satisfaire la demande dans une limite de 20 exemplaires.

Périodiques :

Les acquisitions de périodiques se font prioritairement sous forme électronique pour le niveau recherche.

Lorsqu'un abonnement électronique est pris à l'échelle du réseau, il peut être complété par un abonnement sur support papier maximum pour le réseau sauf demande particulière d'un enseignant.

Pour tous les titres de périodiques, seulement un abonnement papier peut être souscrit sur le réseau à l'exception de titres identifiés comme fondamentaux.

b. Les dons

Les dons sont une source d'enrichissement des collections de la bibliothèque. Toute personne peut être amenée à proposer un ou plusieurs ouvrages en don.

Chaque proposition de don devra faire l'objet d'une convention signée qui précise le transfert de propriété du donateur vers la bibliothèque. Les dons sont uniquement

acceptés par les bibliothécaires s'ils présentent un intérêt pour les collections. Les documents périmés, abîmés ou relevant de domaines non pertinents pour l'université sont a priori exclus.

Lorsque la bibliothèque universitaire accepte un don, elle se réserve la possibilité d'effectuer un tri et d'éliminer certains documents, éventuellement proposés à des associations ou organismes.

Les dépôts ne sont pas acceptés.

c. Signalement

Certains types de documents ne sont pas acquis à titre onéreux par la bibliothèque mais signalés.

Thèses et mémoires :

La bibliothèque universitaire assure le signalement en ligne des thèses de doctorat. Elle signale également une sélection de mémoires. Après accord des parties et dans le respect de la réglementation relative à la propriété intellectuelle, ces travaux peuvent être consultés en ligne via HAL Thèses ou DUMAS.

La bibliothèque intègre également dans son fonds les thèses soutenues à l'université. Elle se charge du signalement et de la mise à disposition de ces documents sur le site des Cerclades à l'exception des thèses d'économie reçues sur le site des Chênes. La bibliothèque n'intègre plus dans ses fonds les versions papier des mémoires soutenus à l'université.

Production scientifique :

La production scientifique de l'université de CY Cergy Paris Université est signalée ou déposée dans le portail HAL CY Cergy Paris Université. Cette archive ouverte institutionnelle améliore la consultation et la visibilité internationale des publications, les valorise et en assure un archivage pérenne.

5. Conservation et sortie des collections

La bibliothèque universitaire n'a pas de vocation patrimoniale. Elle n'a donc pas vocation à conserver des documents.

La conservation de documents en magasin sera donc exceptionnelle et motivée par la cohérence avec les collections en libre-accès.

Ouvrages :

Le désherbage s'effectue annuellement afin de garantir la fraîcheur des collections. Il est effectué selon des critères d'actualité et de rotation de la documentation en libre-accès, en adéquation avec la politique documentaire, l'état matériel des documents : documents incomplets, dégradés, fragilisés (papier acide, reliure...).

Les documents sortis des collections seront, dans la mesure du possible, valorisés.

Les documents sortis des collections font l'objet d'une liste annuelle.

Périodiques :

Tous les titres de périodiques auxquels la bibliothèque est abonnée sont gardés 5 ans, dont l'année civile en cours, en libre-accès dans les bibliothèques.

Les titres fondamentaux, dont la BU possède une version papier, sont conservés en un exemplaire en magasin des Cerclades sur toute la durée de la vie du périodique.

Les autres titres sont sortis des collections.

III. L'ACCES AUX COLLECTIONS

La bibliothèque universitaire de CY Cergy Paris Université est membre du réseau national Sudoc, catalogue collectif géré par l'Agence bibliographique nationale de l'enseignement supérieur (ABES), dans lequel elle signale l'ensemble de ses fonds dans le respect des normes et standards en vigueur.

La grande majorité des collections des bibliothèques sont disponibles pour le Prêt entre Bibliothèques.

Le réseau des bibliothèques de CY Cergy Université a également mis en place un service de Prêt entre Sites. Ce service permet aux étudiants d'un site d'avoir accès à l'ensemble des ressources documentaires des autres sites, sauf exception concernant des collections particulières.

La grande majorité des documents sont empruntables et en libre-accès.

Les documents de la bibliothèque du Centre national de ressources sur le livre et la littérature pour la jeunesse ne sont disponibles pour le prêt que pour les enseignants-chercheurs. Le fonds n'est ouvert aux étudiants qu'en consultation sur place.

Ressources électroniques :

Toute l'offre électronique proposée par la bibliothèque universitaire est consultable sur place par tous les publics de la bibliothèque. Elle est également consultable en accès distant grâce à ses identifiants professionnels ou ENT.

Annexe

ANNEXE 1 : SERVICES DOCUMENTAIRES : QUI FAIT QUOI ?

Annexe 1

Services documentaires : Qui fait quoi ?

Coordination de la politique documentaire	Responsables de pôles documentaires	Responsables de domaine	Acquéreurs
Rédaction de la Charte documentaire, conception de la politique documentaire et des outils de politique documentaire	Conception de la politique documentaire et déclinaison dans son pôle, conception d'outils de politique documentaire, gestion des propositions de dons (convention)	Déclinaison de la politique documentaire dans son domaine : veille documentaire, validation des commandes le cas échéant, conception et mise en place des outils de politique documentaire, gestion des propositions de dons (convention)	Déclinaison de la politique documentaire dans son secteur d'acquisition : veille, acquisitions, désherbage, cotation, mise en place d'outils de politique documentaire, traitement et gestion des propositions de dons (convention)
Relations avec les prestataires	Relations avec les enseignants	Relations avec les UFR, les enseignants	Relations avec les enseignants
Gestion du budget global (répartition...)	Gestion du budget du pôle (Répartition...)	Gestion du budget du domaine	Gestion du budget d'acquisition
Statistiques globales	Statistiques du pôle	Statistiques du domaine	Statistiques du secteur d'acquisition
Animation de l'équipe des responsables de pôle	Animation de l'équipe des responsables de domaines	Animation de l'équipe des acquéreurs	
Marchés publics			